L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 7 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. T. Dugazon, 3 rue Carondelet.
5 fév—15f

A LOUER—Magasin coin Royale et Ste-Anne. Adresser à Mangin, 73 Ste-Anne.
1er fév—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Une vacherie. S'adresser 540 rue Deuxième, entre Clara et Willow.
1er fev—1 sem

ON DEMANDE.

UN monsieur et sa dame demandent à prendre logement et pension dans une famille française de première classe, bonne localité, bonnes accomodations, bonnes références; permanent maintenant ou après carnaval. S'adresser P. O. Box 1108. 7 fév—2f

ON demande immédiatement, une domestique de maison, rue St-Mary 260.
5 fév—3f

ON demande—Une gardienne d'enfants, parlant français, pour le soin de deux enfants, pour voyager pendant l'été. S'adresser Mme H. Prytanée et Quatrième, avant midi.
4fev—7f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN chef de cuisine et sa dame désirent se placer dans un hôtel ou une famille. Bonnes références. S'adresser Mme Romain Buissière, 1,219 Magazine. 1er fév—7f

PAR LE CONSTABLE.

J. E. Pearson vs Thos J. Raymond.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 18,985—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, SAMEDI, le 7 février 1891, à midi, au local No 458 rue Bienville, entre les rues Tonti et Rocheblave, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu de la buvette No 458 rue Bienville, consistant en comptoirs, étagères, liqueurs, tables, chaises, etc., aussi le terme non expiré du bail de la dite maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 jan—29—fév 3 7

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick McGrath et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,078—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Nora McGrath, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 10 14

Successions de M. Donnelly et Bridget Degnan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,814—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia De Latte femme de John De Latte, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 jan—29—3 7 fév

Succession de Conrad Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,867—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Helena Hahn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 jan—29—3 7 fev

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,967.—Division B.—D. D. Hackney vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire David D. Hackney soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. H. Bryant Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fev 7 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Veuve Marie Bastide vs ses créanciers—No 32,034—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire veuve Marie Bastide soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, Esq., notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris coin Canal et Camp en cette ville, le samedi 7me jour de mars 1891, dans le but de considérer et de déterminer sur l'application de la dite pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne ou les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues. Et que Joseph Lombard, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 fév—12

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria,

A environ seize mille de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 26me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivis ou actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. Commagere.

2° Les deux tiers indivis ou actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci dessus, sur la partie inférieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins, de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, borné sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivis ou actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria, en face du morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec la profondeur plus rapprochée du lac des Ouacha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivis ou actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria mesurant la moitié d'un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terence Drouet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout, 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers aussi ou actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie, ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 28 novembre 1889, enregistré au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans le livre "P" folio 447, et le livre des Hypothèques No 32, folio 655.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre appartenant à Andrew Hodge, jr. et à Berthoud & Cie, mesurant 69 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de Cour, et ex officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.

FERD. SAMUEL, Encanteur, Paroisse Jefferson.
2 fév—2 7 14 21 28—mars 7

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice Président. Ernest Praget, Secrétaire.

BUREAUX:

No 194 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLÉANS.

21 août—1 an—dim

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 FEVRIER—CLASSE No 131

Tirage de 4 heures P. M.

62	11	25	16	55	18	43	69	65	7	51	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 6 février 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit........	$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à.... $1,054 800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un **contrat inviolable** entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque **Chambre** pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres fac simile aient été soigneusement gravés avec la signature du nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRÈS FORTE VENTE

—DU—

BIEN-FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

Sans égard à aucune estimation

A DOUZE MOIS DE CRÉDIT

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civil

COMPRENANT:

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides Magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—

John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé au bureau de James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

2° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 160 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlet borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

3° **Quatre certains lots de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement, et mesurant: Les lots Nos 3 et 4, 32 pieds chacun de face à la rue Constance, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent:

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlet borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, auvent, etc. Le terrain mesure environ quarante-un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent, et y touchant, ayant corridors, salons, deux chambres à coucher, salle à manger office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvents. Le terrain mesure trente-un pieds, huit pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

4° **Six certains terrains** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désignés par les Nos de 1 à 6 inclusivement, et mesurant comme suit: les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles, le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt-huit pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière, et le terrain No 6, un terrain pieds; trente deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante huit pieds et trois lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent les **cinq cottages désirables en bois** Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélia, dans le carré d'îlet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur envi on cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélia et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

5° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante deux pieds de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras; et soixante-un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

6° **Un certain terrain ou morceau de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Pilié voyer, en date du 6 janvier 1829, annexé à un acte passé pardevant Louis Farrax ancien notaire, le 15 février 1831, et mesurant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mollie, de quatre vingts pieds neuf pouces; de là devenant plus droit de quatre pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; le séparant de ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

7° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, en cette ville; le dit terrain mesurant vingt pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur soixante-cinq pieds neuf pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

8° **Un autre certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimpla, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en 5ème, 6ème, 7ème et 8ème lieu comprennent **les grands et magnifiques magasins en briques solidement construits** portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la place conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de passer à travers des deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cela étant le second et le dernier encan, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit les acheteurs respectifs fournissant une caution avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives pour lesquelles ils pourront être donnés jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront, au moment de la vente, à déduire du montant de leur enchère, et payer **comptant**, la proportion de l'impression, des frais et charges, frais d'avocat etc., dus par chaque propriété; les dites proportions s'élevant plus ou moins comme suit, à savoir:

Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $130 00.
Sur la propriété coin avenue Louisiane et rue Laurel [2me propriété] environ $215 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $305 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $328 00.
Sur la propriété Nos 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $234 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 1001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $123 00.
Sur la propriété No 1003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composé des propriétés 5me, 6me 7me et 8me décrites] environ $6,500 00.

Et les dits acquéreurs auront aussi au moment de la vente à déduire du montant de leur enchère et payer **comptant** le montant des Taxes d'Etat, de Paroisse et municipales sur les dites propriétés respectivement, les dites taxes s'élevant comme suit, à savoir:

Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $25 00.
Sur la propriété coin Louisiana Avenue et la rue Laurel [2me propriété] environ $40 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété No 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $30 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1,001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1,003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composé des 5me, 6me, 7me et 8me propriétés décrites] $1 010 00.

Aussi, après le paiement comptant des frais et charges et taxes sur la propriété particulière acquise, l'acquéreur fournira une caution pour la différence entre le montant de son enchère et le montant payé par lui, comptant, etc., ainsi que cela est clairement expliqué ci-dessus.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Prieur.

J. R. Mitchell vs Mme M. E. Gasmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente huit pieds de façade rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fev 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Magazine et Delachaise, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Live Oak et Aline.

James Fahey, tuteur du mineur E. Peter Pochelu vs Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,024—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième [6me] district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, d'après le plan No 52 et mesurant comme suit: le terrain No 5, vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Magazine et Delachaise, et a vingt-sept pieds six lignes de façade rue Magazine, trente-sept pieds un pouce et trois lignes de largeur à l'arrière, cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de façade rue Delachaise, et cent vingt huit pieds et trois pouces de profondeur sur la limite du terrain No 5.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 janv—5 12 19 26—fev 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Martha B. Healey vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,797.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., située dans le 5me district de cette ville dans McDonoghville, sur la rive droite du fleuve et étant la moitié du lot désigné par le No 7 de l'îlet No 13 sur le plan primitif fait par Joseph Pilié, daté le 5 décembre 1832, et déposé au bureau de A. Grivot, ex notaire public en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent quatre vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, compris entre le Marché, les rues Jackson, Madison et Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6jan—6 13 20 27 fév 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, situés dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan [5], et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur dans la ligne intérieure; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là trois pieds sept pouces vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Septième District.

Louisiana Homestead Association vs Joseph B. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 107, borné par l'avenue Carrollton, les rues Barthe, Short et Troisième, mesurant chacune trente pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, bornées sur le côté le plus rapproché de la rue Troisième par la propriété de M. Williams, et sur le côté le plus près de la rue Barthe par la propriété des héritiers de H. H. Gogreve, et composées du tout des lots de devant Nos 4 et 5 sur toute la profondeur des dits lots, moins cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 jan—5 12 19 26—fév 2 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Kerr. Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1890—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 80 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.

7 jan—7 10 17 24 31—7 fév

Terrain rue St-Philippe, terres dans la paroisse St-Tammany et actions.

Succession de Martin Wyss.

Cour Civile de District, dossier No 31,297.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 janv er 1891—

1° Un lot de terre avec toutes améliorations qui en dépendent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Ursulines, Prieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 98 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

Propriété dans la paroisse St-Tammany.

2° Toute cette portion de terre connue sous le nom de "Hraxt n Loyd tract" située dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, coloriée bleu d'après un plan ou croquis fait par W. J. McCulloch, arpenteur, le 26 juin 1869. Laquelle portion de terre se trouve à l'est de la ligne B. F. d'après le dit croquis plan et est désignée par les lettres B. C. D. I, J. K. L et B, contenant 308 11/100 acres. La présente propriété se trouve au "Chinchuba Creek," Greensburg District Section 39 Township 7, rangée sud onze est. Etant la même propriété acquise par le défunt de Gabriel Dubos, par acte passé pardevant Wm Kennedy, député commis et ex-officio notaire, le 31 janvier 1887, enregistré à la paroisse St Tammany, Lne., bureau des aliénations Livre H, folios 45, 46 et 47.

Aussi 19 actions du Peoples Homestead Association de $200 chacune—Sér e 7.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
7 janv—7 10 17 24 31—7 fév

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St Charles et dans une section qui se développe rapidement à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, ETC.

Joli Cottage simple, en bois.
No 440 rue Deuxième près Liberté

Succession de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 28,360—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C. pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 janvier 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville connu ci-devant comme Burtheville, et désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'îlet No 101, sur le plan de Burtheville, fait par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1869, et déposé pour référence en l'étude de Maguer, ancien notaire. Le dit îlet est borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé et les rues St George, Edmund et Greene. Les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot No 10 formant l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchent chacun, et les lots 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, 29 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur dans le fond, sur 149 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté séparant le lot No 14 des dits lots Nos 10 à 14 inclusivement, 149 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16 et 149 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du No 16, adjacent au lot No 17. Les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds un pouce 5 lignes de face à la rue Greene, sur une largeur en arrière du dit lot No 17 ... pieds 8 pouces 11 lignes et au lot No 18, 30 pieds 8 pouces 2 lignes, sur une profondeur de 149 pieds 9 pouces 8 lignes sur la ligne de dit lot No 17 adjacent au lot No 16, 149 pieds 9 pouces sur la ligne de division entre les lots 17 et 18, et 149 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent à la propriété Foucher de Circé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une grande résidence en bois couvert en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, retirée du trottoir, contenant galerie de façade, 3 chambres et quatre doubles pour vacheries et une hangar, etc. A seule Avenue St Charles. Cette section se bâtit rapidement avec des maisons de choix. Les terrains se vendront pour satisfaire la demande.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et îlet comme il est décrit ci-dessus, désignés comme lots 5 et 6, se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande écurie double, ayant hall, 4 chambres, citerne, etc. Dans un magnifique district bien ombragé et s'améliorant constamment, plusieurs lots ayant la route pavée en Shillinger et s'approchant de l'avenue St-Charles avec un beau chemin coquillé jusqu'à l'avenue Henry Clay. Ces magnifiques terrains se recommandent d'eux mêmes et sont très recherchés.

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain îlet de terre excepté la portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de face et profondeur à la rue Breslau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville, anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné comme îlet No 108 sur un plan de Burtheville ainsi nommé. Le dit îlet de terre est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund, Victor et Breslau et est subdivisé en 23 lots numérotés de 1 à 23 inclusivement, d'après le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 3 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 36 places et un grand grenier au-dessus. Le tout en bon état. Il sera loué à raison de $15 par mois. Cette belle propriété est accessible par le chemin coquillé sur l'avenue Henry Clay et est en dehors des limites des fourrières, la rendant convenable pour une vacherie aussi bien qu'une bonne spéculation pour des profits futurs.

4.—No 440 rue Deuxième, près Liberté.

Le joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St-David, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. H. Hedin, ingénieur civil, daté le 20 octobre 1840, faisant partie des archives du bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois convert en ardoises, contenant deux chambres proprement tapissées, cuisine, citerne, hangar dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John G. Ward, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

5fév—5 6 7 14 21 28 à date.

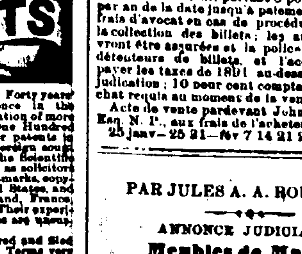

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 29,859.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit, à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10, lesquels dits lots mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 8 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, et mesurant comme suit. Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro sur 122 pieds 4 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes par 1 ligne. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro désignés par les Nos 30, 31 et 32 lesquels terrains mesurent en tout: Le No 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur. Le No 32 mesure 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale, et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. Les actes de vente porteront toutes les clauses usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour la réception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur payera en sus du prix d'adjudication les taxes de 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 fév—7 14 21 28 mars 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin à trois étages près du Marché Français,

Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.

Succession de Auguste Thézé et Succession de Marcel Thézé.

Nos 31 356 et 31,357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 21 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en l'absence de l'Hon. ... datés du 15 janvier 1891 et rendus dans les susdites successions, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit No 36 rue Decatur, situé dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Quartier. Le lot de terre désigné par le No 5, sur un plan déposé à l'étude de Felix Magner, un ancien notaire de cette ville mesurant 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 69 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la bâtisse ci-dessus, ayant un magasin en bas et entrée de côté, coulofrs et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession a un intérêt indivis de la moitié.

La propriété est près du marché français, rue Dumaine y conduisant contrôlant le courant du gros des affaires dans un de nos principaux centres de commerce. Sa proximité du fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur des billets et les acquéreurs payant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant de dépôt du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 janv—18 24 31 fév 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

MAGASIN ET RESIDENCE

Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.

Succession de William Rand.

No 31,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division "D" et d'un ordre supplémentaire et amendé du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec attic, No 431 S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin, atelier de travail et autres appartements en bas et plusieurs chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 13, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 11 mai 1877, annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 93 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé à un bloc du marché Dryades et de son grand commerce, dans un bon voisinage, facilement loué, échappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander le commerce, ce qui est une recommandation que la propriété est un placement sûr et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et l'acquéreur transfèrera aux détenteurs de billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq. N. P., aux frais de l'acheteur.
25 janv—25 31—fév 7 14 21 28

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Succession de Leon Levy.

No 31 735.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LE SAMEDI, 7 février 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 92 rue du Camp, entre les rues Poydras et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 20 janvier 1891. Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur,
27 janv—27 31—fév 6 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julie et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurant ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc., a une grande écurie en briques à deux étages. Les terrains sont admirablement arrangés, a le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 4 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure 3 pieds au coin de 51 pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de 95 pieds 4 pouces; et une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 38 pieds 8 pouces, de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds, de là il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière par l'allée commune qui mentionnée ... terrain 9 et au terrain 8, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains premièrement numérotés 8 et 9 sur un plan du dit carré d'îlet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles à deux étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur et devant Levée, Bienville, Douane et Chartres mesurant 23 pieds 5½ pouces de façade rue Decatur, anciennement Levée, de même à l'arrière, sur 88 pieds 11½ pouces de profondeur, d'un côté borné du côté de la rue Bienville par la propriété anciennement à, ou appartenant à Jas. H. Lawrence, et de l'autre côté, par une propriété appartenant au petits ou anciennement appartenant à Pierre Soulé.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur, et est maintenant occupé par J. H. Henicke. Il est juste au dessus de la Douane et de la Banque du Peuple, et fait face aux établissements de MM. Pexsi Bros. et Kaufman & Blache.

L'entrepôt Viola.

4° Un certain lot avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julie, St Joseph, Constance et devant Foucher et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 20 pieds 7 2/5 pouces de façade rue Constance, à la largeur en arrière jusqu'à 21 pieds et 1/5 de pouce sur 88 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur qui le sépare du terrain No 2—

Quatre terrains avec toutes les bâtisses etc., dans le Premier district, carré d'îlet borné par les rues Constance, ci-devant Foucher, Tchoupitoulas, Julie et St Joseph l'un desquels est désigné par le No 201 et mesure, pied anglais 84 pieds 8 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, sous voyer, le 4 décembre 1854, et déposé pour référence dans le bureau de Théo Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun, pied anglais 21 pieds 4 pouces et 1/2 d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de A. Mollhausen, voyer, daté du 2 juin 1841, annexé à un référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connu comme le "dépôt Viola."

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No ... sur un plan de Tourné, sous la date du 31 mars 1854, déposé pour référence dans le bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est entourée par la rue, avec 5 étages de salle a manger, chambre, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville, n'est qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Cleveland, ci devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre désigné comme terrain No 21 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mail 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland 146, a 8 chambres, etc., est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible aux chars.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux en loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7fév—7 14 21 28—mars 7 14

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TOUT LE CONTENU D'UN Job Printing Establishment

—COMPRENANT—

Des Presses Gordon et Nonpareille, assorties, caractères, pierres améliorées, coupoirs, compositeurs, bureaux, meubles, etc.

Succession de Charles E. Hopkins.

Nos 31,706 et 31 720—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur, Bureau No 159 rue de la Commune—le JEUDI, 12 février 1891, à 11 heures A. M., au No 60 de la rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 16 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Charles E. Hopkins, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Presses à imprimer Gordon et autres, bel assortiment de caractères, comprenant compositeurs, coupoirs, casses, bureaux, meubles et divers articles pour l'imprimerie.

Conditions—Comptant.

31jan—31—fév—7 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire.

Dix pour cent déposé à la vente.

11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente d'actions de banque, d'assurance,

Et d'autres nantissements de valeur

A L'ENCAN.

Succession de Robert Carey, Sr.

No 30,652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—MARDI, 17 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé, dans l'affaire ci dessus mentionnée le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan la liste suivante de nantissements de choix, à savoir:

27 actions de $100 chacune du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 465.

1 action de la valeur de $1,500 du fonds capital de la Variété Association d'après le certificat No 25.

30 actions de $100 chacune du fonds capital de la Southern Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 235.

2 actions de $100 chacune du fonds-capital du Merchants Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans démontré par le certificat No 1,085.

32 actions de $100 chacune du fonds-capital de la Hibernia National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après les certificats Nos 8 et 115.

1 action de $100 du fonds-capital du New Louisiana Jockey Club d'après le certificat No 411.

50 actions de $25 chacune du fonds-capital du Pelican Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 188.

2 actions de la valeur de $250 chacune du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle Orléans d'après les certificats Nos 172 et 268.

25 actions de $100 chacune du fonds-capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 775.

17 actions de $30 chacune du fonds capital de la New Orleans Insurance Association d'après le certificat No 2,088.

4 actions de $100 chacune du fonds capital de Louisiana Fertilizer Manufacturing Company d'après le certificat No 466.

14 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1 6 4.

16 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1 685.

26 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1 6 6

25 actions de $100 chacune du fonds capital de la American National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 135.

25 actions de $100 chacune du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana d'après le certificat No 1,559.

25 actions de $100 chacune du fonds capital du Independent Cotton Oil Company limited, de la Nouvelle Orléans d'après le certificat No 19.

101 actions de $100 chacune du fonds capital du Jackson Cotton & Coke Co d'après le certificat No 172.

20 actions de $100 chacune du fonds capital du City Oil Mill Company de Baton Rouge, Louisiane, d'après le certificat No 1.

4 actions de $50 chacune du fonds capital du Louisiana Printing Scale Company, d'après le certificat No 41.

1 action de $25 du fonds capital de Audubon Driving Club Association, d'après le certificat No 59.

2 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Safe and Lock Company, d'après le certificat No 37.

1 action de $50 du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle Orléans d'après le certificat No 600.

160 actions de $1 chacune du fonds capital du Bon Homme Mining Company, d'après le certificat No 313.

2 200 actions de $1 chacune du fonds capital du Ryland ... Mining Company d'après différents certificats.

25 actions de $100 chacune du fonds capital du Louisiana National Bank d'après le certificat No 230.

Conditions de la vente—Comptant avant le transfert.
1 fév—5 & 7 14 15 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE

D'intérêt pour les petits capitalistes.

MAISON DE RESIDENCE

Dans le Premier District, rues Prytanée et Magazine, rapportant de bons revenus.

Succession de Mlle Emilie Julie Green.

No 31 110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Vente à l'encan, à un crédit de longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 février 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 5me jour de janvier 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite:

La maison de résidence double à deux étages, en bois, Nos 134 et 136 rue Prytanée, entre Urania et Polymnie, décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Calliope, Urania et Polymnie, lequel terrain mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Prytanée, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur. Le terrain touche au coin de la rue Polymnie et fait face à un édifice des demeures de MM. Magnan, Barkley et Agar.

2° La rangée de quatre maisons de résidence et 490 1/2 rue Magazine, ... rue Orange, décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec les ... dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Orange, Race et Constance, ... lequel terrain mesure ... pieds de façade rue Magazine ... Le lot No 11 et 12 sur un plan de B. Baltson, voyer, le 7 décembre 1832.

3° La maison de résidence double à deux étages en bois Nos 395 et 400 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, ... Melpomène désigné par le No 4 sur un certain plan du même et annexé à un acte ... partage pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 30 novembre 1840. Le dit lot mesure 31 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds.

4° Les ... deux étages Nos 412 et 414 rue Magazine entre Melpomène et Terpsichore ... dans le même carré que le précédent, ... désignés par les Nos 7 et 8 sur le plan ... H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville le 30 novembre 1840, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur.

Toutes ces résidences sont situées dans des plaisants districts de cette ville bien pavés et dans une partie bien desservie, accessible aux chars, lisses, églises, écoles et est toujours occupées par des familles respectables et riches. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions des baux qui seront annoncés au moment de la vente ou avant, en s'adressant aux encanteurs.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, à un et deux ans, avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de jour de la vente jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de cette année 1891 et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
7jan—7 17 24 31 fév7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James.

Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"

Fanny M. Mills, autorisée, vs Mary E Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 034—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Douane, St John et St James, formant le coin des rues Canal et St John, et mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 jan—12 19 26—fev 2 9 14

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES.

Bachelier ès lettres de l'Université de France ex rédacteur en chef du FRANCO LOUISIANAIS de la Nouvelle Orléans, de l'INDEPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mangé, sollicite des tenues de livre ou des comptabilités, et en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.
29 oct—

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaste Stock de Marchandises importées et du pays; splendides vitrines plaquées nickel, droit d'occupation, actions.

Bruce Sombre vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 février 1891, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au coin des rues Royale et St Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 février 1891, dans la susdite affaire, le contenu du dit magasin, consistant en partie de:

Chemises toile et devants toile, mouchoirs en toile blanche et en couleur pour messieurs et dames, calçons flanelle et chemises de dessous de toutes descriptions, ombrelles soie et coton, poignets et cols toile, voitures de poupées et fumeries, brosses à dents, à ongles, à cheveux, garnitures, valeurs et autres, paniers fantaisie, corsets, grandes poupées habillées, un bel assortiment, bonnets en français à houppes de poudre, rasoirs, éponges, caméras et matériaux de photographes, porte-cigares, porte monnaies, souliers de bain, costumes et capotes de bain, vases en cristal pour fleurs, sachets parfumés, riche, ... des, cravates soie brodées et cravates laine, bonneterie coton, boutons de toutes formes et qualités imaginables et cannes, enfin une variété d'articles riches de fantaisie, trop longue à énumérer.

—AUSSI—

4 grandes et splendides vitrines plaquées en nickel, garnitures de magasins, comptoirs, etc.

—ET—

5 actions de $25 chacune de la India Mining Co.

50 actions de $10 chacune de la Anna Rowe Gold Mining Co.

100 actions de $1.00 chacune de la Bonhomme Mining Co.

1 action de $25 de la World's Industrial Cotton Centennial Exposition de la N. O.

—ENFIN—

Le droit d'occupation sans assumer par l'acquéreur du rez-de-chaussée de la bâtisse coin des rues St-Louis et Royale pendant la durée du bail qui se terminera le 30 septembre 1891.

Conditions—comptant—Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt comptant de ... qu'exigeront les encanteurs, et leurs enchères seront payés à un bureau des encanteurs.
7 fév—7 11 14 15 16 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes à recevoir à l'encan, sans limite.

Succession de William Quegg.

No 31,526—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR A. BRIGNONI, Encanteur—Bureau No 28 rue Royale—MERCREDI, 11 février 1891, à 11 heures A. M. au No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir.

Conditions—Comptant sur les lieux.
30 janv—30—8 10 11 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,

No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.

Succession de Luther F. Tower—No 26,774.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, entre les rues St-Charles, Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 26 août 1890 pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés décrites ci-après:

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31 sur un plan de L. Bringier daté du 30 avril 1829, le dit terrain mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté une cuisine à 2 étages derrière, et deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, hangars, etc., etc., connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en sus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais des acquéreurs.
10 janv—10 17 24 31—fév 7 14

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage à Alger, No 26 rue Seguin.

Succession de Mme Barbara Facius née Maitzler.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "D"—No 31,853.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D" en date du 29 janvier 1891, rendu dans l'affaire de la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage résidence en bois sur No 26 rue Seguin et à ligne du fond.

Un magasin en bois sur la devanture, et un certain terrain situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 21, dans l'îlet No 13 qui est borné par les rues Seguin, Barthélemy, Villo et Delaronde conformément audit premier plan par De Armas ingénieur, en date du 24 août 1865. Le dit lot mesure 34 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Seguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes.

Conditions—Comptant.—Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1891. Acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur. Voir le plan à la Bourse.
1er fév—1 7 14 21 28—mars 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente provisoire de syndic.

Le contenu d'une manufacture de sacs, une belle machine à gaz de la puissance de 10 chevaux, machines à coudre, arbres de couche et tout l'attirail en général nécessaire dans les manufactures de sacs.

Dans l'affaire de W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la maison de James McGrath et la dite maison vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.—No 31 884.

PAR ONORATO & STUART—Bureau et salle de vente: No 16 rue Bourbon—JEUDI, 12 février 1891, à 11 heures A. M., au local Nos 44, 46 et 48 S. Peters, coin Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 27 janvier 1891, nous procéderons à la vente à l'encan de la propriété ci dessous décrite, appartenant au dit insolvable à savoir:—

Le contenu du local mentionné plus haut, consistant en ficelle de jute et de lin, corde de jute, sacs, trucks, ficelle à coudre pour sacs, arbres de couche, machine à coudre, attirail général et une machine à gaz Otto de 10 chevaux. Le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
29jan—29 30 fé 3 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié de l'intérêt indivis dans et à la franchise comprenant le marché Ste-Marie et son extension.

Vente de Syndic

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 30 651

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à la franchise comprenant le marché Ste Marie et à son extension, le tout de laquelle franchise a été acquis par le dit insolvable de Joe Raymond et ce dernier l'ayant acquis de la ville, conformément aux ordonnances Nos 4,398, 4,293 et 3,265 C. S., et par contrat notarié passé entre le dit Raymond et la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1890.

Conditions—Comptant sur les Lieux.
28 janv—28 31—4 7 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morceau de terre de valeur dans la paroisse Catahoula.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 30,651

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié indivise de l'intérêt de l'insolvable E. W. Troegel dans et à un certain morceau de terre situé dans la paroisse Catahoula, acquis par le dit insolvable conjointement avec S. H. Houston des Etats-Unis, et décrit comme ci-dessus: Le N. E. un quatrième du N. E. ¼ de la section 20, et le S. W. ¼ du N. E. ¼ et N. W. ¼ du S E. ¼ de la section 21, le tout dans T. 10, N. E. 5, 120 49-100 d'acres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur. La portion à crédit étant garantie par billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et stipulant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et pour garantir le paiement de l'assurance, primes et taxes, la propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes courantes. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 jan—6 10 14 17 24 31—4 7 fév

JOHN R. LEGIER,

NOTAIRE,

A transféré son étude du No 38 de la rue Royale, au No 3 1/2 de la rue Carondelet, rez-de-chaussée.

1er fév—2 sem—dim mer jeu

TAXE[illegible]

La Ville de [illegible]

En vertu de [illegible] Constitution et [illegible] je vendrai, à la [illegible] Cour ... paroisse d'[illegible] ... biens ... propriétés ... des taxes ... avec les dates [illegible]

MASSICOT — 7616 ... 10 ... Montant à ... Une portion de la ville de ... terre de ... Gentilly et la ...

MIGNET ... 7726 ... 1847 ... Montant à ... ville de la ... 22 dans l'îlet ... Miro ... pieds de face ... profondeur.

MARSAL ... Montant à ... Cinq lots ... de la ville de ... lots Nos ... Julie ... Liberté sur ...

MUCKE ... Montant à ... Une portion ... villa de la ... 130 pieds ...

McELROY ... Montant à ... Deux lots ... de la ville de ... lots ... Rousseau ... Marie et ... Rousseau ... Ste Marie.

MAURER ... Montant à ... Un lot de ... ville de la ... hart mesurant ... lignes de profondeur.

MARTIN ... 7912 ... Montant ... Un lot de ... 14 dans l'îlet ... Marais ... de face ... profondeur

MARTIN ... 7916 ... Montant ... Un lot de ... ville de la ... Marais et ...

MARTIN ... 7917 ... Montant ... de la ville ... ville de la ... la rue ... profondeur.

MEYER ... 8050 ... Montant à ... Un lot de ... la ville Villars ... Montant ...

MARTIN ... Montant ... Une portion ... ville de la ... partie du ... Robertson ...

MILLON ... Montant à ... la ville de ... Robertson ...

MONTFORT ... Montant à ... Une portion de ... ville de la ... du lot No 2 ... rues Maurepas ... repas sur 159 ...

MENARD ... 8075 ... Montant à ... Un lot de ... ville de la ... 485 borné ... Fossat et Valence ... à la rue Dryades ... 151 pieds à la ... rue Valence

MARTIN, ALI ... 8055 ... Montant à ... Deux lots ... ville de la ... lots Nos 12, 13 ... 22 ... Quatrième, ... fait comme ... de face à la ... profondeur ... Quatrième et ... pieds de face ... de profondeur ... de face à la ... profondeur ... de face à la rue ... deur.

FEUI[illegible]

No 88

GRA[illegible]

PAUL [illegible]

QUAT[illegible]

LA V[illegible]

LES DE[illegible]

Le jour qui ... gandes fleurs ... cha Diane à ... lourenses que la ... pouvait suivre.

Mais l'orgueil ... la soutenait ...

—Je ne veux ... humiliée ainsi ... Il faut partir ... train pour ...

Elle se ...

Mais si ... tions par ... passer, que ses ... contenir.

Elle se raidit.

—Il le faut!...

Et si ... louté, que ... surmonter l'... sait.

Elle ... express partait ...

Mais de la ... Nord, il y ... tard en hiver, ... temps devant ...

A la hâte, avait de plus ...